

SEANCE DU 15 JANVIER 2015

Le quinze janvier deux mille quinze à dix heures trente, le conseil municipal de Breau et Salagosse, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DURAND, Maire.

Étaient présents : DURAND Alain, MARTIN Yves, PIALOT Pierre, RECOLIN Serge, DESCHAMPS Jean-Claude, DUMAS Sandrine, COMBERNOUX Samuel, DUPONT LAMOUREUX Suzanne, TOUCHE Bernard

Étaient absents excusés : VIGNERON HAAS Sandrine qui donne procuration à PIALOT Pierre et PEYRE Serge qui donne procuration à MARTIN Yves

Madame Sandrine DUMAS est nommée Secrétaire de Séance.

Lecture est donnée du compte rendu de la précédente séance. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Quelques précisions sont données :

- Concernant le Parking de Serres : Monsieur le Maire informe qu'il est allé signer tous les documents chez le notaire. Les renseignements d'urbanisme ont été reçus et traités. C'est une affaire qui va aller vite.
- Concernant l'action en justice dans l'affaire de la Commune contre Chassefière, Monsieur le Maire informe que la Commune a reçu le montant de 500€.
- Concernant le véhicule stationnant à Serres : tous les documents ont été remis à la gendarmerie récemment qui devrait s'en occuper.

ORDRE DU JOUR :

1/ DETR 2015

Monsieur le Maire rappelle que suite à la création d'une école primaire neuve en 2013, l'accès reste difficile et étroit à l'école et il existe un manque réel de places de stationnement. Il conviendrait, donc, d'en aménager l'accès pour une meilleure sécurité et de créer des places de parking, ce qui permettrait ainsi de réduire l'encombrement des véhicules stationnés sur la place et autour de la rue de l'école et enfin de matérialiser l'emplacement du point d'arrêt du bus scolaire.

Pour cela des travaux de décaissement, dallage, revêtement et autres seront nécessaires. Un devis de 35 315,00 € H.T. de travaux avait été établi et validé par le Conseil Municipal.

La Commune de Breau et Salagosse ne dispose pas de fonds suffisants pour financer en totalité cette opération, et espère donc l'aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour mener à bien ce projet.

Après en avoir délibéré et pour financer cette construction, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 14 126,00 € soit 40 % du montant total pour le projet d'aménagement et de mise en sécurité de la rue de l'école.

2/ PROJET DE CONVENTION D'APPLICATION DE LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES CEVENNES

Le Maire informe et donne lecture du projet de la convention d'application de la Charte du Parc National des Cévennes pour avis et modifications éventuelles. Après délibération, le Conseil Municipal approuve et valide ce projet de convention d'application.

QUESTIONS DIVERSES :

- Rapport de la mutualisation CDC : Le Maire informe d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre la Communauté de Communes du Pays Viganais et les Communes membres. Ce rapport comprend le projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce projet de schéma de mutualisation.

- Cessions terrains B916 et B917 appartenant à Mme SCHNEEBELI : Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il y a plusieurs années, Madame SCHNEEBELI Suzanne propriétaire des parcelles cadastrées Section B N°916 et 917 à Serres, a cédé à titre gratuit une partie de ces parcelles d'une superficie d'environ 9m² pour l'une et environ 353 m² pour l'autre à la Commune. Cependant ces cessions n'ont jamais fait l'objet d'une délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal : émet un avis favorable à ces cessions pour l'euro symbolique et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 heures 00.

